

Prise en charge
par un
établissement
de santé

Étapes à suivre pour réaliser l'inscription à une formation proposée

Novembre 2022



Demande de formation par un professionnel

Réalisation de la formation

Programmation d'une réunion par le CESU 19 avec le service de formation de l'établissement de santé : expression des besoins de formation en terme de nombre de participants

-Analyse des besoins par le CESU
-Proposition de calendrier adapté à la demande

Envoi d'une **convention annuelle** signée par la Direction du Centre Hospitalier de Tulle et du programme de formation concerné (aussi disponible sur le site internet du Centre Hospitalier de Tulle), par le CESU au service de formation

Transmission de la fiche et des documents au service formation, par le cadre après validation

Transmission de la fiche d'inscription et des documents demandés au cadre, par le professionnel

Transmission de la fiche d'inscription disponible sur le site internet, par le cadre, **au professionnel** pour remplissage de la partie qui le concerne

Envoi, par le service de formation, de la **convention annuelle signée** au CESU

Envoi de la fiche et des documents demandés via un mail par session de formation au CESU, par le service formation, **au plus tard 1 mois en amont de la formation à réaliser**

Validation de l'inscription par le CESU

Oui

Confirmation de l'inscription par mail, par le CESU, au service formation

Envoi de la **convocation** et du programme (aussi disponible sur le site internet) par mail ou courrier au professionnel, par le CESU

Envoi d'un mail au service formation par le CESU

Non